

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-04-2024-23

Date de convocation le 29/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Votants : 15

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes, BAZIARD, GUITTONNEAU, GRAUX, LOQUET, ETCHART, CAZENAVE et DAUBAS ainsi que MM. CLAVÉ, LETARGUA, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

OBJET : Motion de soutien aux maires et élus locaux victimes d'agression

Les menaces et les violences envers les élus locaux sont, ces dernières années et en particulier ces derniers mois, en constante augmentation.

Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Cette tendance est particulièrement soulignée au niveau national : avec 2265 faits enregistrés en 2022 et 2387 faits enregistrés jusqu'en novembre 2023, on observe une augmentation de 15% entre 2022 et 2023.

Selon les chiffres collectés par l'Association des Maires de France, 6 élus victimes sur 10 sont des maires et 7 atteintes sur 10 concernent des outrages et menaces. Ces données ne sauraient être exhaustives étant donné le nombre d'élus qui ne signalent pas les agressions dont ils sont victimes.

Cette violence à l'égard des maires et des élus locaux révèle une crise civique sans précédent et qui malheureusement concerne tous les dépositaires de l'autorité publique ainsi que les agents publics.

Ces faits de violence physique, verbale sont inadmissibles et intolérables. Les élus locaux doivent pouvoir exercer leur mandat dans le respect des valeurs de la République.

Face à ce constat, les Membres du Bureau de l'ADM64 réunis ce mardi 19 mars 2024 à Pau déclarent unanimement leur soutien aux maires et élus locaux des Pyrénées-Atlantiques victimes d'agressions physiques, verbales ou qui subissent des faits de harcèlement même non caractérisés mais qui les impactent dans le bon exercice de leur mandat. La gestion quotidienne d'une collectivité dont la charge est déjà considérable ne saurait être davantage grevée par un environnement délétère et générateur de conflits à l'encontre des élus qui l'administrent.

Les élus de la commune de Mont de manière unanime partagent la vision de l'association des maires et présidents des communautés des Pyrénées Atlantiques.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de MONT de manière unanime :

CONDAMNE avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics,

RAPPELE son soutien aux actions engagées par l'Association des Maires de France ainsi que les partenariats récemment engagés avec France Victime et le ministère de l'Intérieur, la Police Nationale et la Gendarmerie.

SE FÉLICITE de l'adoption définitive ce jeudi 14 mars 2024 de la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires, en particulier la répression pénale de l'atteinte à la vie privée des candidats à un mandat électif public et l'octroi automatique de la protection fonctionnelle aux maires et adjoints victimes de violences, de menaces ou d'outrages qui en font la demande.

INVITE tous les élus et citoyens à poursuivre l'exercice de ce mandat de manière paisible et partagée, pour que l'action publique locale se fasse en faveur des services de proximité et au profit de la cohésion et du bien vivre ensemble.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1^{ère} Adjointe,



Véronique ETCHART

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal stroke and a loop.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-216403964-20240418-11_04_2024_23-DE